



## Les règles d'or du sous-peloton des Zouaves Pontificaux de Morialmé

1. Le peloton des ZP fait partie intégrante du peloton des Zouaves de la Compagnie Royale « Les Patriotes » de Morialmé et se trouve sous l'autorité de l'adjudant-major et du Capitaine des Zouaves et des sergents zouaves.
2. Le Comité de la Compagnie Royale « Les Patriotes » de Morialmé est souverain dans les prises de décision concernant le sous-peloton des ZP et la mise à jour du présent document/règlement.
3. Le peloton se compose de minimum 18 et maximum 36 zouaves pontificaux (hors sergent).
4. Pour intégrer le peloton des ZP :
  - Il faut avoir minimum 5 années d'ancienneté dans la compagnie des Patriotes et minimum 25 ans d'âge pendant l'année civile en cours.
  - Il faut en faire la demande auprès du capitaine des zouaves.
5. L'uniforme complet des ZP se compose de la manière suivante :
  - Képi gris de fer à penne carrée et insigne de cor de chasse
  - Gilet (ou plastron) gris de fer à passementeries rouges
  - Boléro gris de fer à passementeries (trèfles) rouges
  - Ceinture écharpe rouge
  - Pantalon bouffant gris de fer à passementeries (nœuds hongrois) rouges
  - Guêtres blanches molletières
  - Fusil (pas de tromblon)
  - Ceinturon noir
  - Chaussures noires
6. Par souci de conformité, la location de l'uniforme de zouave pontifical se fait uniquement via la compagnie et son louageur attitré, conformément au règlement (cahier de charge) établi par la compagnie.
7. Chaque zouave pontifical loue son uniforme via le responsable de peloton et en est pleinement responsable. En cas de dégâts à l'uniforme ou perte de certains éléments de l'uniforme, le zouave pontifical s'acquittera de la facture du louageur pour les réparations et/ou le remplacement des pièces abimées ou perdues.
8. Le comportement du peloton des zouaves pontificaux doit être exemplaire à tout moment de la procession et la présence à la messe du dimanche et du lundi de Saint-Pierre est obligatoire.